



CONSEIL GÉNÉRAL Haute-Loire

Chaque jour, avec vous.

sports de Nature **info** **Haute-Loire**

N°01



LA LETTRE D'INFORMATION DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES ESPACES, SITES ET ITINÉRAIRES

avril 2010

le mot du Président



Cette lettre est un outil fondamental pour la mise en commun de la réflexion engagée en Haute-Loire dans le cadre de la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires. Vous êtes nombreux à suivre et à participer activement, aux travers des cellules mises en place, au "développement maîtrisé des sports de nature". Cette lettre va permettre de diffuser largement l'information sur le travail de la CDESI. Ce document témoigne, je tiens à le souligner, du travail de qualité de la Cellule technique de la CDESI pilotée par les Conseillers Généraux Madeleine Dubois et Guy Vissac.

Gérard Roche,
Président de la CDESI

édito

Le développement maîtrisé des sports de nature ?

Cela fait maintenant presque un an que nous pilotons cette mission qui a été confiée par le législateur aux départements. Les raisons de notre mobilisation ? Tout simplement les nombreuses retombées économiques ou sociales de ces sports de nature pour la Haute-Loire. Celles-ci vont servir une large population et toucher géographiquement l'ensemble de notre département qui dispose en effet de tous les atouts pour leur développement. Notre objectif est de les structurer pour permettre leur meilleur développement.

Cette mission est importante, complexe, et même ambitieuse, nous en sommes conscients.

Avec l'édition de cette lettre, nous espérons garder un niveau d'information et de compréhension identique pour tous les acteurs liés aux sports de nature, qu'ils soient membres de la CDESI, d'une cellule conseil ou de recensement, impliqués, ou simplement intéressés.

C'est aussi un moyen d'échange et de découverte : vos suggestions ou avis sont les bienvenus.

Nous espérons diffuser deux lettres d'information par an ; d'ores et déjà nous vous invitons à prendre connaissance de la première et à la faire largement découvrir.

Merci pour votre participation et bonne lecture à tous !

Madeleine Dubois,
Présidente de la
commission Education,
culture, jeunesse et sports
du Conseil
Général

Guy Vissac,
Président de la
commission Agriculture,
action touristique et
environnement du Conseil
Général

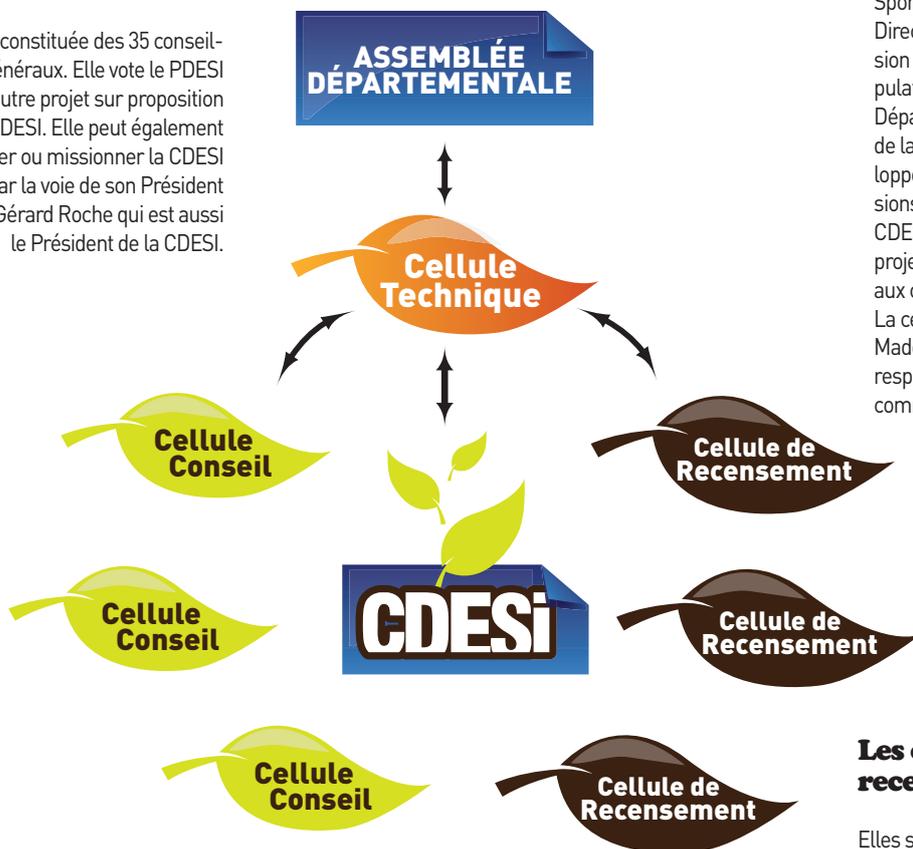


Développement maîtrisé des sports de nature

Cette rubrique sera présente dans chaque lettre d'information. Elle amènera un éclairage actualisé sur l'ensemble de la politique de développement maîtrisé des sports de nature mené par le Conseil Général en partenariat avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et le Comité Départemental Olympique et Sportif. Pour cette première lettre, voici un schéma présentant le fonctionnement de la CDESI et de ses organes satellites. Une vue de l'ensemble permet de mieux appréhender un fonctionnement qui peut paraître a priori complexe.

L'Assemblée Départementale

Elle est constituée des 35 conseillers généraux. Elle vote le PDESI et tout autre projet sur proposition de la CDESI. Elle peut également solliciter ou missionner la CDESI par la voie de son Président Gérard Roche qui est aussi le Président de la CDESI.



La cellule technique

Elle est composée de représentants des services du Conseil Général (Service Sports et Service Environnement), de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (ex DDJS), du Comité Départemental Olympique et Sportif et de la Mission Départementale de Développement Touristique. Elle a pour missions : de gérer le secrétariat de la CDESI, de piloter le développement du projet, d'apporter un appui technique aux cellules conseil et recensement. La cellule technique est coprésidée par Madeleine Dubois et Guy Vissac, respectivement présidents des 2^e et 3^e commissions du Conseil Général.

Les cellules conseils

Elles sont constituées de personnes ressources sur une thématique en particulier. Leurs thématiques sont transversales à tous les sports de nature (Environnement, handicap, sport pour tous, tourisme...). Elles sont chargées de définir les critères d'inscription des Espaces, Sites et Itinéraires (ESI) au PDESI et de proposer des adaptations, aménagements ou autres pour les ESI inscrits ou pour le développement maîtrisé des sports de nature d'une manière plus large.

La CDESI

Elle est constituée de 47 membres. Elle a comme missions de : créer le PDESI, étudier les modifications pouvant être apportées au PDESI, donner un avis technique sur les aménagements et les mesures environnementales pouvant avoir une influence sur la pratique des sports de nature.

Les cellules de recensements

Elles sont constituées de personnes ressources sur un sport en particulier. Elles sont chargées de recenser tous les Espaces, Sites et Itinéraires (ESI) en vue de leur inscription au PDESI.





parlons un peu compétition

Les Jeux Olympiques de Vancouver sont terminés, les Jeux Olympiques de Londres sont encore loin. Le côté compétition des sports de nature va retrouver l'anonymat quelques temps, et le rythme régulier des compétitions départementales, régionales et nationales va reprendre...

Lors des différentes réunions organisées sur le territoire de la Haute Loire, nous évoquons très souvent les sports de nature comme potentiel fort de développement touristique pour notre département. En revanche, nous parlons moins souvent de leur côté sportif et des possibilités que nous pouvons offrir aux jeunes qui aiment leur sport et qui voudraient le pratiquer, pourquoi pas, à haut niveau.

Mais est-ce possible de pratiquer du sport de haut niveau en Haute-Loire ? Y'a-t'il des convergences possibles entre le sport de haut niveau tel qu'il est mis en place par les fédérations sportives et le département de la Haute-Loire ?

Faire du haut niveau, c'est être sélectionné en équipe de France pour participer aux grandes échéances majeures que sont les Championnats d'Europe ou du Monde et les Jeux Olympiques.

Pour suivre ces sportifs après les sélections, les fédérations mettent en place des dispositifs permettant aux sportifs d'associer le triptyque : vie scolaire, vie personnelle et vie sportive. En effet le volume des entraînements, allant jusqu'à 25 heures hebdomadaires pour certains, nécessite des aménagements du rythme de vie. Seulement, ces dispositifs nécessitent d'avoir des sites d'entraînements, de lieux de stage et surtout, des jeunes qui ont été formés à leur discipline. Ils ont besoin que les sportifs reçoivent une formation de qualité mais aussi qu'ils prennent du plaisir à pratiquer leur activité.

Grâce aux sentiers, aux domaines de ski de fond, aux rivières, à l'espace aérien ..., les clubs sportifs de Haute-Loire peuvent proposer une bonne formation aux jeunes sportifs, il est même possible de trouver des parcours de haut niveau dans plusieurs disciplines.

En revanche, il est fréquent de voir les jeunes quitter le département pour leurs études. S'ils sont inscrits dans une pratique de haut niveau, ils devront également partir pour rejoindre les pôles d'entraînement fédéraux.

On voit ainsi se dessiner un rôle potentiel pour les acteurs locaux et pour le territoire dans les filières du haut niveau français. Avant toute chose, le sport est une rencontre entre un indi-

vidu et une pratique. Il y a nécessairement un temps pendant lequel le sportif apprend à aimer son activité et doit apprendre les bases physiques, techniques, mentales. Le rôle du premier club est alors particulier car c'est là que le jeune va y construire ses fondamentaux.

En quelque sorte, le territoire altiligérien se prête parfaitement à la préparation d'une carrière. Ici le sport dans la nature est plaisir car c'est beau, c'est grand et les possibilités sont nombreuses.

L'aménagement du territoire prend toute son importance en proposant aux clubs un des moyens de former des sportifs de bon niveau puis, pourquoi pas, de les laisser s'épanouir vers une carrière de haut niveau. Ce n'est pas le seul dont ils ont besoin, il faut aussi du temps, de l'argent, de l'encadrement... Pour réussir ce pari de la formation des jeunes, il faut se doter de certains moyens :

- Aménager le territoire de manière concertée et harmonieuse en est un ;
- Construire une culture sportive commune ancrée localement et durablement en est un autre.

De nombreux acteurs contribuent déjà à former les jeunes sportifs :

- Les clubs du département sont là pour accueillir les jeunes, ils les forment, ils leur apprennent à aimer leur sport...
- Les professionnels des sports de nature sont présents, ils sont passionnés et ont une connaissance forte du territoire et de ces activités...
- Les établissements scolaires sont partie prenante dans le cursus sportif des jeunes...
- Les adultes autonomes, qui ont déjà bénéficié d'une formation sportive, pratiquent énormément sur le territoire...

Après la CDESI pour l'aménagement du territoire, pourquoi ne pas réfléchir tous ensemble à la pratique des sports de nature...

Contact : Benjamin Schmitz,
benjamin.schmitz@haute-loire.gouv.fr





un point sur

Les cellules de travail

Cette rubrique de la lettre d'information nous permettra de faire un point sur chaque cellule créée.

Les cellules de recensement ont été créées pour élargir la réflexion de la CDESI sur chaque sport, afin de s'appuyer sur le maximum de personnes ressources dans le département. Ainsi, lors des Assises départementales des sports de nature, toutes les personnes intéressées par le recensement d'une activité ont été sollicitées.

Afin de définir des critères d'inscription au PDESI et de mener des réflexions pour la meilleure cohabitation possible entre les différentes activités de l'espace naturel, des cellules conseils sont également créées. Celles-ci seront représentatives de tous les éléments transversaux des sports de nature.

Deux cellules pilotes sont installées depuis octobre 2009 :

- une cellule recensement : sur l'activité escalade
- une cellule conseil : sur la thématique du handicap.

Leurs travaux permettent aujourd'hui de mieux cerner et cadrer le fonctionnement pour les nouvelles cellules.

Les cellules conseils semblent être prioritaires par rapport aux cellules de recensement, car elles peuvent avoir une incidence sur le recensement. La cellule pilote "Handicap" nous a permis de remarquer qu'il était opportun d'avoir un cahier des charges avec des critères spécifiques lors du recensement des Espaces, Sites et Itinéraires (ESI) pour en connaître l'accessibilité.

La cellule handicap travaille donc avec les cellules recensement, leur proposant un cahier des charges pour recenser.

La cellule technique de la CDESI a décidé fin janvier de mettre en place de nouvelles cellules conseil afin qu'elles étudient l'opportunité de mettre en place un cahier des charges préalable au recensement des Espaces, Sites et Itinéraires.

Les nouvelles cellules conseils créées :

- Cellule Environnement
- Cellule sport pour tous

A l'heure actuelle, deux autres cellules sont en préparation et pourraient être créées à l'occasion de la CDESI du 12 mai : la cellule conseil Tourisme et la cellule maîtrise foncière.

Pour les cellules recensement, il semble plus raisonnable d'attendre les premières avancées des cellules conseils avant d'en créer de nouvelles.

Cellule Escalade

Les membres de cette cellule se sont basés sur les données déjà très complètes de la FFME, caractérisant chaque site du département. Après avoir rassemblé toutes ces données, un tri est fait sur les éléments utiles ou pas pour l'inscription au PDESI et une réflexion est menée sur les éventuelles données manquantes. Un travail est également conduit avec la cellule handicap pour identifier les critères de recensement utiles pour évaluer le niveau d'accessibilité d'un site.

Les éléments nécessaires à l'inscription au PDESI d'une site ont également été définis :

- 1) Photo de l'ESI* (vue d'ensemble)
- 2) Tableau de critères, classé par domaine (Foncier, Sport, Tourisme, Handicap...)
- 3) Carte IGN avec les délimitations de l'ESI et le cas échéant : chemin d'accès, parking... (En version numérique avec coordonnées GPS pour intégrer dans le SIG du Conseil Général)
- 4) Les conventions éventuelles (pour l'ESI et l'accès à l'ESI)

* ESI : Espace, Site et Itinéraire

contact : Jeremy Roche,
contactcd43@free.fr

Cellule handicap

Les membres de la cellule handicap ont tout d'abord défini les objectifs de leur action, calqués sur la chronologie des étapes proposées par la cellule technique pour chaque cellule conseil :

- 1) Proposer un cahier des charges pour le recensement, adapté à tous les sports. (logique d'ESI)
- 2) Proposer des ajustements lors des consultations de la CDESI ou de l'inscription au PDESI
- 3) Proposer des actions pour le schéma de développement maîtrisé des sports de nature (logique d'animation)

Un objectif apparaît important : celui de sensibiliser les différentes cellules recensement au handicap, afin qu'elles puissent définir elles-mêmes le niveau d'accessibilité d'un ESI. Cela n'apparaît pas forcément évident car le niveau d'accessibilité est en fait très dur à définir tant les handicaps peuvent être divers et variés, et les moyens d'appréhender la pratique également. La cellule travail étroitement avec l'escalade pour définir un cahier des charges de critères, pour l'accès à un site de pratique qu'elle qu'il soit.

Contact : Pierre Emmanuel Baruch,
sport_handicap_43@yahoo.fr



zoom sur Le Snowkite



Historique

Le snowkite (cerf-volant de traction sur neige) est le petit frère du kitesurf, que l'on pratique sur l'eau. Le snowkite permet de tout faire : remonter les pentes, les redescendre, faire de la randonnée, des sauts, voler, en ski ou en snowboard, le tout en complète autonomie.

Cette discipline est apparue en 2000 au Col du Lautaret dans les Alpes, puis est arrivée en Haute Loire, l'année suivante. Au début, seulement 3 ou 4 pratiquants s'adonnaient à cette pratique, de façon sauvage, dès que la neige pointait son nez sur le massif du Mézenc ! Ce vent, cette burle qui nous embêtent tant dans d'autres domaines allaient pouvoir se rendre utiles (devenir des atouts).

Le développement local de la pratique

Ce n'est qu'en janvier 2007 que le club " Mézenc Kite " est créé, dans le but de structurer cette discipline. Comme cela fut reconnu au plan national, le club a été affilié à la Fédération Française de Vol Libre. Ainsi, un premier pas vers la pérennisation des Espaces, Sites et Itinéraires fut accompli dès l'été 2007 par la signature de conventions avec les propriétaires, les exploitants et les mairies. Deux sites sont labellisés et cette année devrait voir l'apparition d'un troisième et l'extension des existants, déjà cartographiés sur les plans multi activités de la station des Estables.

Puis en 2008, l'école de snowkite " Snowkite spirit " est créée, elle est aussi affiliée à la FFVL et reçoit son label de qualité EFK (Ecole Française de Kite) .

Le club, membre du Comité Départemental de Vol Libre, compte aujourd'hui une trentaine d'adhérents de tous âges et l'école forme une centaine de nouveaux pratiquants par an .

Le vent des plateaux Mézenc - Meygal - Gerbier, de par sa qualité et son omniprésence, ajouté à l'enneigement fiable ont rapidement séduit les pratiquants hors des frontières Altaligiériennes. C'est maintenant une population nationale qui vient aux Estables pour le snowkite, et pas seulement les habitants des plaines. Cet hiver, des Alsaciens, Vosgiens, des skieurs du Jura, des Alpes sont venus en Haute Loire pour ce sport ! Sachant que la France est le berceau du snowkite, on peut facilement se mettre à rêver...

Une structuration complète

- Un évènement local (une conviviale de snowkite) a lieu chaque année et contribue lui aussi à l'émulation, puisque des marques font le déplacement accompagnées de riders professionnels.
- Un pôle compétition a été créé cette année pour accompagner les jeunes sur les manches du Championnat de France de longue distance avec des résultats encourageants. Une épreuve que " Mézenc Kite " aimerait accueillir en 2011.
- Au niveau scolaire, un projet est également en gestation pour 2011 : Un stage de sensibilisation s'adressant aux enseignants d'Education Physique et Sportive pour intégrer le snowkite au sein de l'UNSS.

Contact : Thierry Pascal,
contact@les3monts.fr

Forum dédié au snowkite :

<http://www.les3montsspirit.fr/forum/viewforum.php?f=2&topicdays=0&start=0>

Les bulletins d'info :

<http://www.les3montsspirit.fr/index.php?rub=lesbulletins>

Le site de l'école :

<http://www.les3montsspirit.fr/index.php?rub=snowkite>

Les Spots :

<http://www.les3montsspirit.fr/index.php?rub=lesspots>

La météo avec création d'une station Windguru

(référent mondial pour les prévisions de vent des activités de glisse) :

<http://www.windguru.cz/fr/index.php?sc=103408>



en bref

Deux étudiants en mission

Depuis le 1^{er} mars, deux étudiants de l'Université Blaise Pascal à Clermont Ferrand sont chargés d'une mission par le Conseil Général et le Comité Départemental Olympique et Sportif. Cette mission consiste à élaborer une analyse territoriale de l'offre et de la demande pour les sports de nature sur deux territoires définis (à l'échelle d'une communauté de commune environ) en détaillant clairement les différents domaines d'offres (fédérale, entrepreneuriale...) et de demandes.

L'enjeu serait d'avoir une vision plus claire et objective des besoins couverts ou non de la population sur un lieu donné en sports de nature. La commande demande également la création d'un outil méthodologique transposable sur d'autres sites du département.

Contact : Simon Renaux et Damien Aourousseau,
simon.renaux@etudiant.univ-bpclermont.fr
dam_a@hotmail.fr

Un point sur le PDIPR

Le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée a été créé par la loi en 1983. Il a pour vocation de préserver le réseau des chemins ruraux mais aussi de garantir la continuité des itinéraires de randonnée. C'est un outil efficace pour gérer et améliorer les réseaux d'itinéraires dans le respect de l'environnement. L'inscription d'un itinéraire au PDIPR le protège juridiquement, il est donc opposable aux tiers en cas de projets pouvant menacer la pratique ou en modifier les caractéristiques.

Le Conseil Général a validé une 1^{ère} tranche concernant les GR dans ses séances du 7 février 2001 et du 4 février 2002.

Aujourd'hui, le Conseil Général a décidé de s'engager dans la création d'un PDESI. Le PDIPR est à intégrer au PDESI car ces deux plans se complètent, offrant une garantie supplémentaire de coordination de l'ensemble des sports de nature à l'échelle du département. A l'occasion de cette intégration, le Conseil Général en profitera pour actualiser et numériser le PDIPR.

Contact : Kostia Charra, kostia.charra@cg43.fr

La CDESI peut être consultée

La CDESI n'a pas pour seule mission l'élaboration du PDESI. Elle est également un organe consultatif, notamment pour les projets d'aménagement ou les mesures susceptibles d'avoir une incidence sur l'exercice des sports de nature. La CDESI pourra ainsi être sollicitée régulièrement en ce sens. Les objectifs de cette consultation :

- Obtenir un avis technique riche et exhaustif de par la représentation complète des acteurs de l'espace naturel dans la CDESI.
- Avoir une cohérence départementale de l'ensemble des projets locaux.
- Anticiper les besoins, les conflits, l'évolution des espaces et leur pérennité.
- Compléter éventuellement le projet avec l'apport de compétences des membres de la CDESI.
- Obtenir l'adhésion de toute la filière concernée par les espaces naturels pour le développement de projets locaux.

Ces avis de la CDESI sont consultatifs uniquement, ils n'engagent aucune obligation tant qu'il n'y a pas d'inscription au PDESI.

Contact : cdesi@cg43.fr

Les Espaces Naturels Sensibles

Le Département de la Haute-Loire s'est doté depuis 1992 d'une politique en faveur des espaces naturels sensibles visant la protection, la gestion et l'ouverture au public de sites remarquables par la présence d'espèces animales ou végétales ou de communautés d'espèces (notion d'habitat).

En 1996, un schéma départemental a permis d'identifier une vingtaine de sites prioritaires, sur la base des inventaires des Zones naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF). Voici quelques exemples de sites identifiés sur lesquels le Département intervient sur les volets de protection, de gestion et d'ouverture au public : le Mont-Bar, le sommet et les tourbières du Mézenc, le lac du Bouchet... Le site Internet du Conseil Général présente de manière plus explicite les actions conduites dans ce cadre et les résultats obtenus.

Les élus ont voté en assemblée de janvier la révision de ce schéma départemental, à l'heure où l'érosion de la biodiversité est de plus en plus prégnante. La première étape repose sur un état des lieux actualisé et partagé des richesses naturelles et paysagères de la Haute-Loire et des enjeux de préservation. Cette étape a été lancée en février 2010. La CDESI sera bien évidemment associée au rendu de cet état des lieux.

Sur la base de ce diagnostic, le Conseil Général pourra identifier les objectifs de sa politique, définir ses critères d'interventions en synergie avec d'autres acteurs incontournables tels que l'Etat, la Région, les associations. C'est une démarche complémentaire indispensable pour le travail de la CDESI, la maîtrise des sports et activités de pleine nature, afin de reconnaître et préserver ensemble la qualité de nos paysages et de nos milieux naturels.

contact : Véronique Morel, veronique.morel@cg43.fr



contact

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA HAUTE-LOIRE
Direction de la Jeunesse, de la Culture et du Tourisme | CDESI
1 place Monseigneur de Galard | BP 310
43011 Le Puy-en-Velay Cedex
cdesi@cg43.fr | tél. 04 71 07 43 69